



ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Métiers, compétences et économie verte

Développement durable

Ce rapport est le résultat d'un travail conjoint entre :
DGER-POFE (Patricia Andriot)
IEA, Inspection de l'Enseignement agricole (Francine Randi)
CGAER, Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation
et des espaces ruraux (Gilbert Pescatori)
Collectif Eduter



TIC&VERT
action cofinancée
par l'Union européenne

Sommaire

PARTIE 1

Un cadre institutionnel et des outils opérationnels pour une démarche de développement durable

Fiche 11 - Un cadre institutionnel inscrit dans la durée et dans la réalité des territoires	5
Fiche 12 - Une offre de diplômes pour répondre aux nouveaux métiers verts	7
Fiche 13 - L'opportunité des rénovations pédagogiques pour préparer à des métiers verdissants	9
Fiche 14 - Un cadre réglementaire qui impacte certifications et formations : le cas particulier du plan Éco-phyto 2018	11
Fiche 15 - Une offre de formation continue qui répond aux exigences réglementaires	13
Fiche 16 - Un dispositif d'innovations agricoles et agroalimentaires au service du développement durable	15
Fiche 17 - L'éducation au développement durable inscrite dans la loi	17

PARTIE 2

Des conditions pour une démarche efficace de développement durable

Fiche 21 - Une gouvernance participative	19
Fiche 22 - Un fonctionnement en réseau	21
Fiche 23 - Une approche systémique et transversale	23
Fiche 24 - Le croisement filière territoires, une opportunité d'innovation au service de l'économie verte	25
Fiche 25 - La capacité à prendre en compte les modèles économiques	27
Principales conclusions et perspectives : travailler à une meilleure reconnaissance et appropriation	29
Fiche définitions - Développement durable, économie verte, croissance verte, emplois verts, métiers verts . . .	31
Fiche rappel historique - Le contexte institutionnel de l'économie verte	33
Bibliographie	35

Métiers, emplois, compétences vertes, formations et développement durable, quelle résonance dans l'enseignement agricole ?

Dans quel contexte se pose cette question ?

Le développement durable, concept formalisé en 1987, qui s'institutionnalise et pénètre progressivement l'opinion publique, révèle une demande sociale, apparue au cours des années 70, au vu de la prise de conscience de la finitude des ressources naturelles et de l'impact environnemental des activités économiques. Si le concept de protection de l'environnement fait donc son apparition progressive dans le débat, c'est d'abord dans une logique corrective, laissant le primat au mode de production économique classique. Progressivement, avec la notion de développement durable, le paradigme change, pour envisager une compatibilité environnement / économie qui n'est pas juste du ressort du traitement a posteriori, mais pour une prise en compte en amont.

Impulsée par une volonté marquée par les grands sommets internationaux depuis 1992 et par le Grenelle de l'environnement, mais dans un contexte de crise économique, la question de la compatibilité des questions environnementales avec un mode de croissance apparaît très fortement. Le débat s'instaure donc comme une piste possible de création d'emplois, mais dans une logique plutôt quantitative et d'adaptation immédiate interrogeant les pratiques professionnelles et donc les métiers et compétences, et, par voie de conséquence, les formations et les certifications.

Une résonance particulière dans l'enseignement agricole

Dès lors, et logiquement, l'enseignement agricole, dont l'objet est la formation et la certification en vue de répondre à des métiers qui concernent directement, soit les ressources naturelles, soit le territoire, est très concerné par cette problématique. En tant que ministère certificateur, le ministère chargé de l'agriculture est donc l'interlocuteur direct du ministère de l'écologie pour appliquer les directives du Grenelle de l'environnement en matière de formations et de certifications et du plan de mobilisation pour les filières de l'économie verte.

Bien que progressivement prise en compte dans les formations de l'enseignement agricole, l'actualité réglementaire et institutionnelle du développement durable, sa perspective d'emplois, amène à revisiter le réalisé en la matière dans les différents secteurs, voies de formations et certifications, mais aussi dans l'exercice des différentes missions de l'enseignement agricole.

Du développement durable intégré à la contribution de la filière à une économie verte : quels acquis et quelles conditions d'efficacité au sein de l'enseignement agricole ?

C'est l'objet de ce travail que de faire ce point. À travers un ensemble de fiches thématiques indépendantes, il est mis en évidence que les outils et cadres permettant la prise en compte du développement durable et la contribution du secteur à une économie verte sont en place, de même que des conditions d'efficacité sont aussi réunies.

On peut ainsi montrer que le développement durable est bien présent tant dans les contenus de formation initiale et continue, technique et supérieure, que globalement dans l'appareil de formation d'enseignement agricole. Pour autant, la lisibilité de ce réalisé, son efficacité et la réalité de son appropriation dépendent encore beaucoup de conditions comme les partenariats et les réseaux mis en place, la capacité d'innovation du système et la gouvernance, mais aussi de la conjonction et/ou de la synergie de ces conditions sur le terrain.

Un cadre institutionnel et des outils opérationnels pour une démarche de développement durable

Fiche 11

Un cadre institutionnel inscrit dans la durée et dans la réalité des territoires

L'orientation vers le développement durable est présente dans tous les textes, européens, nationaux, régionaux qui concernent les champs de compétences du ministère.

Un processus irréversible...

À titre d'exemple, la directive cadre sur l'eau, la directive nitrates, la directive Énergie Renouvelable, la PAC témoignent de l'engagement européen. Il est relayé au niveau national par les Lois Grenelle de l'environnement, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, le plan Objectifs Terres 2020⁽¹⁾, la Stratégie nationale pour la biodiversité⁽²⁾, le plan d'adaptation au changement climatique⁽³⁾, le plan Écophyto 2018⁽⁴⁾, le Programme national pour l'alimentation⁽⁵⁾... Enfin, ces orientations sont reprises au niveau régional dans les Plans Régionaux pour l'Agriculture Durable (PRAD), les Contrats de Plan État-Rég dispositif qui concerne essentiellement le domaine technico-économique du ministère est aussi présent dans le domaine qui concerne l'éducation et la formation : FSE, Stratégie nationale de développement durable (SNDD), Agendas 21, Contrats de plan régionaux de développement des formations, Projets Régionaux de l'Enseignement Agricole (PREA)...

Au final, la démarche de développement durable est engagée dans un processus irréversible et l'ensemble des orientations en la matière définit les axes stratégiques à moyen et long terme dans lesquels doivent s'inscrire les actions de l'enseignement agricole en matière de formation, d'innovation, de développement et de recherche.

Décliné par le MAAF...

Le concept de développement durable s'exprime simplement « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures

à répondre aux leurs ». Il nécessite, pour se mettre en œuvre, une déclinaison thématique qui permette d'agir conjointement sur ses trois piliers : l'économie, l'environnement et le social. À titre d'exemple, l'enseignement agricole, compte tenu de ses missions, est engagé sur plusieurs fronts : réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires, améliorer l'efficacité des intrants, mieux utiliser la ressource en eau qui se raréfie, développer les potentialités de l'agriculture biologique, favoriser le développement des circuits courts, préserver la biodiversité... mais aussi... éduquer au développement durable, intégrer le développement durable dans les référentiels des métiers qu'il prépare, développer des formations pour répondre aux nouveaux métiers... Au final, c'est l'ensemble de ces mesures thématiques qui définit la démarche de développement durable engagée dans l'enseignement agricole.

Décliné dans les territoires...

La démarche de développement durable a vocation à s'appliquer dans tous les territoires. Pour ce faire, elle doit pouvoir se décliner de manière différenciée en fonction des lieux dans lesquels elle se met en place.

Aussi toutes les thématiques ne sont pas systématiquement mises en œuvre simultanément dans tous les territoires. À titre d'exemple, les actions liées au développement de l'agriculture biologique s'expriment pleinement dans les territoires où les collectivités soutiennent de manière spécifique la reconversion des exploitations. De même, les actions visant à réduire l'usage de l'eau sont favorisées dans les régions où cette question est sensible et prioritaire. La force des orientations impulsées en matière de développement durable réside dans la capacité de ces dernières à épouser les thèmes et les territoires.

La grille de lecture proposée ci-dessus vise à améliorer la lisibilité des actions conduites par les établissements d'enseignement agricole. Tous les établissements aujourd'hui engagés dans des projets liés au développement durable ont bénéficié de ce cadre. Compte tenu de la complexité des textes et de l'organisation qu'ils sous-tendent, il est conseillé aux établissements ayant de nouvelles initiatives, de se rapprocher des réseaux thématiques⁽⁶⁾ mis en place par la DGER pour les accompagner dans la phase amont de l'ingénierie de projet.

- (1) <http://terres2020.agriculture.gouv.fr>
- (2) <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html>
- (3) <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Plan-national-d-adaptation,22978.html>
- (4) http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PLAN_ECOPHYTO_2018.pdf
- (5) <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PNA-09022011.pdf>
- (6) La liste et les coordonnées des animateurs de réseaux thématiques : <http://www.chlorofil.fr/typologie/reseaux-et-annuaires.html>

Un cadre institutionnel et des outils opérationnels pour une démarche de développement durable

Fiche 12

Une offre de diplômes pour répondre aux nouveaux métiers verts

Actuellement tous les travaux corroborent les conclusions du comité de filière⁽⁷⁾ qui remarquait dès 2009 que la plupart des métiers concernés par leur champ d'investigation relevaient davantage de l'évolution de métiers existants que de métiers nouveaux. Par ailleurs, si les activités relevant du champ de certification du ministère sont, selon la définition maintenant retenue, plus souvent verdissantes que vertes, on peut cependant identifier quelques métiers dits verts.

Des métiers verts identifiés...

- Agriculteur biologique
- Éco-conseiller (conseiller de développement durable, éco-énergéticiens, éco-certificateurs et qualitiens)
- Éco-énergéticiens dans la filière agroalimentaire
- Technicien en gestion forestière
- Animateur nature environnement

Des formations pour y répondre...

Concernant le métier d'agriculteur biologique, le diplôme qui permet son exercice est soit le baccalauréat professionnel, soit le BPREA. La note du ministère « l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole, rentrée 2011 » fait un point précis sur cette question. Il y est notamment rappelé que l'agriculture biologique est obligatoirement abordée dans toutes les formations de l'enseignement agricole et peut donner lieu à une orientation spécifique AB pour les formations qui répondent aux conditions de la note de service⁽⁸⁾. Cela se traduit dans les formations par un croisement entre une approche systémique comparative, une approche raisonnée des techniques, et une mobilisation assez importante des espaces d'autonomie dans les référentiels (modules d'adaptation professionnelle ou régionale) pour spécifier ces temps de formation sur des techniques et modes d'approche spécifiques de l'agriculture biologique.

Concernant les métiers du conseil de type Éco-conseiller, cela renvoie à la présence de cette dimension dans les métiers d'ingénieurs tout autant que dans les licences et masters portant sur cette question.

On peut notamment repérer nombre d'options de troisième année de diplômes d'ingénieurs relevant du MAAF, autour de trois thèmes principaux qui sont territoires, agronomie et environnement et management de la qualité. Neuf licences au moins, trois masters, et divers autres titres semblent correspondre directement à ces métiers, selon une interrogation de la base RNCP⁽⁹⁾.

Les métiers offrant des compétences d'éco-énergéticien et de gestion de flux, concernant notamment le secteur agroalimentaire, sont préparés soit par des licences professionnelles, soit par des diplômes d'ingénieurs, non spécifiquement délivrés par le ministère en charge de l'agriculture. Les contenus des formations portent en général sur des techniques de formation/sensibilisation, de maîtrise énergétique, d'accompagnement de projet, de gestion de flux. Les métiers de techniciens en gestion forestière sont préparés par des diplômes ciblés du niveau BP, Bac pro et BTS. De nombreuses certifications de différents niveaux permettent l'accès aux métiers de type animateur nature environnement ou animateur initiation à la nature (dénomination ROME) ; du BAPAAT option loisirs de pleine nature proposé par le ministère en charge de la jeunesse et des sports, à plusieurs masters spécialisés, en passant par le BTS Gestion et Protection de la Nature délivré par le ministère en charge de l'agriculture, les certifications préparant à ces métiers sont courantes. Il est à noter tout particulièrement la biculturalisation qui permet l'obtention d'une double certification, combinant notamment BTS et BP JEPS.

La capacité d'adaptation se construit...

Tous les travaux confirment que métiers verts et verdissants sont encore en adaptation et que la place qu'occupe la certification dans la reconnaissance des métiers doit jouer dans le processus d'adéquation offre de travail / main-d'œuvre disponible et demande. Il y a donc un enjeu à intégrer dans l'organisation même des systèmes de certification et de formation, une capacité d'adaptation quasi permanente aux nouveaux besoins, sans passer systématiquement par la rédaction de nouvelles certifications.

Si la rénovation des référentiels montre que le système de certification du ministère est maintenant adapté pour répondre aux enjeux décrits ci-dessus, d'autres pistes sont également explorées et sont à confirmer et à conforter pour

favoriser la constitution de portefeuilles de compétences. Le développement de certificats sur des compétences précises, la systématisation d'options et de spécialités autour d'une base de diplôme plus réduite, sont autant de pistes qui peuvent favoriser des adaptations plus réactives des certifications aux nouveaux besoins.

- (7) Plan d'adaptation pour les métiers de la croissance vert (agriculture, forêt, paysage) - Rapport CGAAER janvier 2011
- (8) Note de service du 06 sept 2011 sur l'agriculture biologique dans l'EA <http://cneap.scolanet.org/BibliRessources/PagesSystem/ViewNodeFile.ashx?idnode=6723>
- (9) RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>

Un cadre institutionnel et des outils opérationnels pour une démarche de développement durable

Fiche 13

L'opportunité des rénovations pédagogiques pour préparer à des métiers verdissants

Les réformes pédagogiques qui ont touché l'ensemble du système éducatif ont été l'occasion d'introduire une culture du développement durable dans les différentes voies de formation professionnelle, générale ou technologique de l'enseignement agricole, et dans les différents champs professionnels. La rénovation du processus d'écriture des référentiels de diplôme⁽¹⁰⁾ a participé aussi à une meilleure réponse à ces nouveaux enjeux.

L'intégration de la durabilité dans les référentiels professionnels...

Le développement durable est devenu une composante forte dans les référentiels professionnels des diplômes qui décrivent les emplois concernés, et dresse la liste des activités du professionnel. Ces référentiels ont intégré la durabilité dans ses différentes dimensions environnementales, économiques et sociales tant en ce qui concerne l'évolution des métiers que leur contexte d'exercice. De nombreuses « situations professionnelles significatives », destinées à mieux appréhender la mobilisation des savoirs et savoir-faire pour exprimer une compétence, mentionnent la durabilité comme finalité (Exemple : BTSA Agronomie-Productions végétales : « Évaluation de la durabilité d'un système d'exploitation ou d'un système de culture au sein d'un territoire »).

Une prise en compte dans les référentiels de certification et les modalités d'évaluation...

Construit à partir du référentiel professionnel, le référentiel de certification fait apparaître les capacités attestées par le diplôme, qui prennent en compte la durabilité, comme par exemple dans l'épreuve E6 du baccalauréat professionnel

CGEA « Élaborer un diagnostic global de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité », en s'appuyant sur les volets économique et technique. Les modalités d'évaluation, qui prennent en compte les situations complexes, invitent aussi à intégrer une dimension durable.

Ces modalités renforcent l'observation de la mise en œuvre de la compétence en situation et doivent amener à une meilleure prise en compte des questions de durabilité dans l'exercice futur du métier.

Une place affirmée dans les référentiels de formation...

Les référentiels de formation des différents diplômes ont pleinement intégré cette dimension de durabilité, portée par la loi Grenelle (2009), notamment dans le développement ou le renforcement de certaines notions (agriculture biologique, bien-être animal, biodiversité...). Les enseignements généraux autant que professionnels ont pris en compte cette dimension, tant dans des séquences disciplinaires, à travers les objectifs des modules⁽¹¹⁾, les thématiques et sujets abordés, que des séquences transversales, favorables à des mises en situation (chantiers écoles...) ou à des réflexions sur des thèmes d'études (activités pluridisciplinaires...).

Ces enjeux trouvent une place affirmée, liée aux problématiques des différents contextes professionnels, dans les modules de formation technique qui comportent une ouverture ou une perspective de durabilité. Ainsi, les objectifs de formation invitent à la prise en compte de cette perspective⁽¹²⁾. Une référence très fréquente à la diversité des systèmes de production (incluant l'agriculture biologique), une évocation quasi systématique de l'impact des pratiques sur l'environnement, mais aussi la santé des personnes⁽¹³⁾,

le bien-être animal incarnent cette mise en perspective de la durabilité. Les différentes dimensions environnementales, sociales et économiques sont ainsi prises en compte dans les référentiels de formation, en lien avec les préoccupations spécifiques des métiers auxquels se destinent les apprenants.

Cette prise en compte affecte, à des degrés divers, l'ensemble des voies de formation et les différents champs couverts par l'enseignement agricole, production agricole, transformation des produits, aménagement ou services.

Des approches en lien avec le territoire ou le contexte local...

Dans le cadre de la réforme du lycée, l'enseignement agricole a conforté sa spécificité en proposant des modules qui lui sont propres. Il en est ainsi du module obligatoire « Écologie, agronomie, territoire et développement durable » en classe de 2^{de} générale et technologique, qui est entièrement construit autour de cette approche, dans un objectif général de « Découvrir un territoire et sa valorisation dans une perspective de durabilité ».

L'introduction d'un stage collectif « Éducation à la santé et au développement durable » dans les filières professionnelles et technologiques participe aussi de cette appropriation, dans le cadre d'une démarche de projet et d'action. Par ailleurs, les temps de formation laissés à l'initiative des établissements et renforcés par les réformes pédagogiques (« Enseignements à initiative des établissements -EIE-

modules d'adaptation professionnelle -MAP-, modules d'initiative locale en BTSA -MIL-...), constituent des espaces d'autonomie fréquemment mobilisés sur des thématiques ou des approches, en lien avec le développement durable. Ainsi, les mutations en cours au niveau des métiers sont au cœur des rénovations et prises en compte dans les référentiels de diplôme lors des rénovations, en adéquation avec les nouvelles réalités sociales intégrant la durabilité, dans toutes ses composantes, en particulier environnementales. La formation participe ainsi aux réponses à apporter en matière de « verdissement » des métiers liés aux champs professionnels couverts par le ministère en charge de l'agriculture.

(10) <http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels.html>

(11) Enseignement scientifique en Baccalauréat professionnel ; objectif 2 « Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant, en matière d'environnement, d'alimentation et de santé ».

(12) Baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers », module MP1, objectif « Étudier la conduite d'un chantier dans son contexte socio-professionnel et environnemental ; formuler des éléments de diagnostic dans une perspective de durabilité ».

(13) Baccalauréat professionnel « CGEA - Conduite et gestion de l'entreprise agricole » Option Vigne et vin Module MP73 : « Raisonner le choix et la mise en œuvre des équipements afin d'optimiser leur efficacité en prenant en compte les contraintes techniques, agro-environnementales, réglementaires, et en recherchant les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité ».

Un cadre institutionnel et des outils opérationnels pour une démarche de développement durable

Fiche 14

Un cadre réglementaire qui impacte certifications et formations : le cas particulier du plan Éco-phyto 2018

Le réglementaire impacte les métiers et les certifications ...

Le cadre réglementaire environnemental qui s'applique actuellement s'inscrit dans un double registre européen et national (code de l'environnement et code rural) et impacte dans les deux cas fortement les activités et métiers relevant du ministère en charge de l'agriculture, compte tenu de la nature des activités agricoles et de leur impact sur les ressources naturelles et le paysage.

Aussi, la notion de développement durable a pris corps, au plan éducatif, dès la loi de 1999 (article 1) et s'est trouvée confirmée par une circulaire de 2007 puis par la loi du 27 juillet 2010.

Au-delà du cadre législatif national, les directives européennes et la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC), au travers des règles d'attribution des aides du premier pilier et de la mise en œuvre de son second pilier, conditionnent l'octroi des aides à la mise en œuvre de mesures liées au développement durable (respect du bien-être animal, mise en place de bandes enherbées, renforcement de la sécurité de l'usage des pesticides...).

Les formations intègrent ces dimensions au fur et à mesure des réglementations, dans l'outillage pédagogique et les consignes fournies aux équipes éducatives. Les référentiels se réfèrent systématiquement à la réglementation en vigueur et les outils pédagogiques (ressources, formations des enseignants...) s'adaptent et permettent une formation continue des enseignants et formateurs sur cette réglementation. Mais au-delà de cet impact continu et diffus, certaines mesures réglementent les exigences en matière de formation. Le cas le plus récent et éloquent est celui du « Certiphyto ».

Un exemple le plan Éco-phyto 2018...

Entre 2007 et 2009, la question des pesticides fait son apparition au niveau européen dans le cadre de la résolution du parlement du 24 octobre 2007 concernant l'utilisation durable des pesticides mise en œuvre en 2009, avec, d'une part, un règlement sur la mise en marché et l'évaluation des produits phytopharmaceutiques et, d'autre part, une directive sur l'utilisation durable des pesticides. La transposition obligatoire de ce texte par les États membres doit se faire au plus tard en décembre 2011, en imposant des objectifs quantitatifs, mesures de réductions des risques, calendriers de mise en œuvre, formation aux impacts des produits phytosanitaires et protection des sites Natura 2000 aux risques pesticides. (Éco-phyto 2018 en est la déclinaison en France).

Le Grenelle de l'environnement a été l'occasion de décliner en un plan national la directive européenne. Éco-phyto 2018 constitue l'engagement à réduire de 50 % l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de dix ans, si possible. Il est notamment dit que le plan Éco-phyto 2018 vise notamment à réduire la dépendance des exploitations agricoles aux produits phytopharmaceutiques, tout en maintenant un niveau élevé de production agricole, en quantité et en qualité. Ce plan est piloté par l'État, qui a animé son appropriation par les différents partenaires concernés, organise et assure le suivi de sa mise en œuvre.

Un certain nombre de mesures caractérisent cette mise en œuvre :

- la formation des agriculteurs à une utilisation responsable des pesticides : le Certiphyto (certificat individuel produits phytopharmaceutiques),
- la création d'un vaste réseau de fermes pilotes pour mutualiser les bonnes pratiques,

- la mise en ligne, dans chaque région, de bulletins de santé du végétal qui alertent les producteurs sur l'arrivée des parasites,
- un programme de contrôle de tous les pulvérisateurs qui sont utilisés pour l'application des produits phytosanitaires.

La dimension formation du plan Éco-phyto : le certificat individuel phytopharmaceutique (« certiphyto »)...

Le « Certiphyto »⁽¹⁴⁾, pour « Certificat phytopharmaceutique », peut être obtenu par trois voies d'accès : formation (de 2 à 4 jours selon la catégorie professionnelle concernée),

test QCM ou titres et diplômes inscrits sur une liste arrêtée par le ministre et s'adresse à l'ensemble des professionnels, distributeurs, conseillers et utilisateurs de produits phytosanitaires. La détention du certificat individuel sera obligatoire à compter du 01/10/2013 ou du 01/10/2014 selon les catégories professionnelles concernées.

(14) <http://www.certiphyto.com>

Un cadre institutionnel et des outils opérationnels pour une démarche de développement durable

Fiche 15

Une offre de formation continue qui répond aux exigences réglementaires

Une présence croissante de la problématique développement durable dans la formation continue...

Un premier tour d'horizon sur les offres de formation 2010 et 2011 des OPCA et dans le cadre des programmes régionaux de formation, montre que la thématique développement durable est assez nettement présente dans l'offre et a nettement augmenté depuis 5 ans. Elle arrive en troisième position après les thématiques d'ordre économique ou de sécurité au travail stricto sensu. Si la question du développement durable dans son tryptique social, environnemental, économique est évoquée dans la plupart des formations courtes, la plupart des thématiques de formations spécifiques portent d'abord sur la dimension environnementale et, ce, dans une perspective visant d'abord à répondre à des exigences réglementaires.

Quantitativement, on observe une présence nettement croissante dans les stages de formation continue (progression de près de 50 % des thématiques liées à l'environnement en 5 ans) mais focalisée sur quelques thématiques restreintes (utilisation des produits phytosanitaires, santé au travail, bien-être animal...) qui s'adressent principalement à des publics de techniciens ou de conseillers, plus qu'à des agents de production. Il faut d'ailleurs noter la faiblesse de ces thématiques dans les formations de pôle emploi ou dans les programmes régionaux de formations qui sont les dispositifs qui visent majoritairement les publics les plus faiblement qualifiés et les demandeurs d'emplois.

Thématiques principales...

- Répondre aux exigences réglementaires ; stages exigés dans le cadre d'installation, de prêts ou d'aides spécifiques entre autres, comme ceux portant sur le certi-phyto, le respect du bien-être animal.

- Répondre à des exigences techniques et réglementaires : savoir régler son pulvérisateur.
- Envisager une conversion à l'agriculture biologique.
- Envisager une évolution du système de production (en nettement moindre quantité).

Une réponse possible à des évolutions de projets professionnels par la formation continue qualifiante...

À l'image de la situation en formation initiale, la prise en compte du développement durable dans la formation continue qualifiante est significative, et s'inscrit autant dans les contenus de référentiels rénovés, dans la méthode d'évaluation, que dans de nombreuses situations pédagogiques particulières qui permettent une application concrète du développement durable dans les situations professionnelles.

En matière de formation continue qualifiante, et dans les diplômes spécifiques à la voie de la formation continue (diplômes par unités capitalisables), la rénovation des référentiels a introduit des références à l'agriculture biologique⁽¹⁵⁾. Des UCARE (unités capitalisables d'adaptation régionale) spécifiques existent pour permettre de certifier des compétences propres aux métiers verts ou verdissants. De nombreuses UCAREs portant sur l'agriculture biologique sont répertoriées⁽¹⁵⁾, comme sur l'environnement ou sur des thématiques de types circuits courts... Dans une moindre mesure, nous avons également pu identifier quelques (4 ou 5) unités de ce type qui abordent la question énergétique (développer les énergies renouvelables sur son exploitation, conduire son projet de méthanisation, envisager l'agroforesterie...).

Le certificat est une qualification qui n'est pas un diplôme mais qui peut être reconnue à travers un diplôme et qui nécessite une revalidation dans le temps. C'est en fait la reconnaissance officielle, ministérielle et professionnelle, d'une capacité à exercer une compétence particulière. Dans le domaine qui nous concerne, un seul certificat vise actuellement une compétence liée directement à la prise en compte d'un impact environnemental : il s'agit du Certiphyto, pour « certificat phytopharmaceutique ». Il peut être obtenu par validation des connaissances académiques ou par QCM, d'une part, par des modules de formation, de deux demi-journées minimum à deux jours pleins, d'autre part et s'adresse à l'ensemble des professionnels conseillers et utilisateurs de produits phytosanitaires. Il est à noter que ce certificat évoque les questions de sécurité au travail, et

dépasse donc la seule approche environnementale pour tendre, dans certains de ces aspects, vers une perspective de développement durable.

Le Certiphyto sera obligatoire à compter de 2014 pour réaliser l'achat de produits phytosanitaires pour usage professionnel, agricole ou non agricole. Il s'agit d'un dispositif intéressant car la voie du certificat pourrait sans doute être davantage explorée pour répondre aux enjeux actuels en matière de compétences vertes.

(15) Cf. partie 21 et note sur l'agriculture biologique.

(16) Site Chlorofil, rubrique certification.

Un cadre institutionnel et des outils opérationnels pour une démarche de développement durable

Fiche 16

Un dispositif d'innovations agricoles et agroalimentaires au service du développement durable

L'enseignement agricole a pour mission, depuis la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, de contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires. Les différents outils mobilisables par les établissements d'enseignement agricole pour mettre en œuvre des actions liées au développement durable relèvent de cette mission et sont présentés ci-après.

Le Compte d'Affectation Spécial de Développement Agricole et Rural (CASDAR)⁽¹⁷⁾...

Il vise, dans son volet « appel à projets », à promouvoir l'innovation en agriculture et dans les territoires ruraux. Depuis le premier appel à projet en 2006, les thématiques retenues sont centrées sur le développement durable : conduite durable de l'exploitation agricole, la production pour de nouveaux débouchés et le développement durable des territoires ruraux.

Comme prévu par les textes (L.820-2⁽¹⁸⁾) les établissements d'enseignement agricole peuvent être candidats à l'appel à projet. Dans la note circulaire du 19 juillet 2011, la participation des établissements est significativement encouragée : « La participation d'une ou plusieurs exploitations des établissements d'enseignement agricole au projet sera considérée comme un réel atout ». Depuis trois ans en moyenne 30 % des projets associent des établissements d'enseignement.

Les Réseaux Mixtes Technologiques (RMT)⁽¹⁹⁾...

Ils visent à développer des relations de travail approfondies entre les acteurs de la recherche, de la formation et du développement. Les établissements d'enseignement agricole

sont membres de droit de ces structures. Même si le cahier des charges des RMT ne donne pas d'orientation thématique, on constate que, sur une trentaine de RMT, plus de la moitié sont très directement rattachés à des thématiques de développement durable. Pour les deux tiers de ces derniers, l'enseignement agricole est un des partenaires principaux.

Les appels à projet DGER...

Les appels à candidature de la DGER visent à mobiliser spécifiquement les exploitations des EPLEFPA autour de thématiques techniques clairement liées au développement durable, Écophyto 2018⁽²⁰⁾, BiodivEA⁽²¹⁾. L'ensemble des établissements retenus dans ces opérations constitue un maillage territorial qui renforce la dynamique de réseau et favorise la diffusion des innovations.

Les ressources humaines pour l'accompagnement...

Pour soutenir les établissements et conforter leur capacité à saisir les opportunités offertes, entre autres, par les dispositifs décrits ci-dessus, la DGER a mis en place un réseau de ressources humaines spécifiquement dédiées à leur accompagnement. Ces personnes sont chargées d'animer des réseaux thématiques ou de conduire des projets au sein des établissements (chefs de projets et tiers temps)⁽²²⁾.

Aujourd'hui, les thématiques liées au développement durable bénéficient de l'ensemble des outils qui soutiennent la politique de développement, d'expérimentation et d'innovation du ministère et l'enseignement agricole a su saisir les opportunités qui s'offraient à lui. Fort de cette expérience, chaque établissement, en fonction de son contexte et de ses possibilités, est en capacité de répondre localement aux opportunités qui se présentent dans le champ de l'innova-

tion. Ainsi, de nombreuses actions sont mises en œuvre par les établissements pour répondre notamment à la stratégie des collectivités en matière de développement durable.

Pour l'avenir, les axes thématiques étant définis pour plusieurs années, il s'agit de favoriser la synergie et la lisibilité des actions. La convention nationale, centrée sur le développement durable entre l'INRA, l'ACTA et la DGER, s'inscrit dans cette stratégie au même titre que le fait de privilégier l'attribution de tiers temps ou de chef de projet aux initiatives des établissements qui sont en lien avec les réseaux d'innovation.

(17) <http://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural,12190>

(18) Les actions de développement agricole sont réalisées de façon concertée avec le concours de l'État et éventuellement des collectivités territoriales par des organismes publics ou privés, en particulier les chambres d'agriculture, les établissements d'enseignement agricole et les groupements professionnels à caractère technique, économique et social.

(19) <http://agriculture.gouv.fr/reseaux-et-unites-mixtes>

(20) <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGERN20112055Z.pdf>

(21) <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGERN20102089Z-3.pdf>

(22) <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGERN20112139Z.pdf>

Un cadre institutionnel et des outils opérationnels pour une démarche de développement durable

Fiche 17

L'éducation au développement durable inscrite dans la loi

L'inscription dans la loi (loi Grenelle⁽²³⁾ en 2009 et loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010) d'articles relatifs à l'éducation au développement durable (EDD), a institué une véritable reconnaissance de l'aspect éducatif en matière de durabilité.

En réalité, les principes d'une telle éducation étaient déjà présents en tant que tels dans l'enseignement agricole par la circulaire de 2007, en affirmant des enjeux de formation professionnelle autant que d'éducation et de formation citoyenne, ainsi que d'exemplarité des établissements. Par ailleurs, des approches éducatives plus anciennes dans l'enseignement agricole, avec les études de milieu et les démarches mises en œuvre en matière d'éducation à l'environnement, ont constitué un terreau favorable au développement de ces pratiques.

Néanmoins, l'EDD nécessite un changement de paradigme et de regard pour participer à l'éducation à la citoyenneté, à la préparation à des responsabilités nouvelles ou à de nouvelles compétences pour agir. Elle doit permettre de raisonner des choix, de « se positionner comme acteur », ce qui ne va pas de soi.

La mise en œuvre dans la formation...

L'enseignement agricole a pu prendre en compte une « éducation au développement durable » centrée sur les connaissances et la compréhension du concept à travers les enseignements, les démarches pédagogiques proposées et l'acquisition de compétences professionnelles. Il propose également une « éducation pour le développement durable » centrée sur la construction d'outils pour agir en connaissance de cause.

Ainsi, dans les formations professionnelles et technologiques, l'intégration du stage collectif d'éducation à la santé et au développement durable affiche clairement ces objectifs éducatifs :

- réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles et collectives, réflexion éthique dans son rapport à soi, aux autres et au monde,
- adoption d'un comportement responsable tant dans la vie professionnelle que personnelle.

Ce stage met l'accent sur l'action et une démarche de projet dans le cadre d'une mise en situation visant à la problématisation d'une question (alimentation responsable, système agricole durable, défi énergétique...).

L'établissement, espace privilégié pour l'action en matière d'EDD...

Si le territoire, par son contexte, sa diversité d'acteurs, d'espaces, de ressources... constitue un lieu d'engagement possible dans une démarche d'EDD, l'établissement d'enseignement et de formation, représente un espace privilégié, tant pour l'action que pour un enjeu d'exemplarité. Ainsi, de nombreux établissements (130) sont engagés dans une démarche globale d'EDD, de plus en plus souvent en lien avec le projet d'établissement, et 80 dans des agendas 21, qui constituent de véritables projets reposant sur des enjeux, des objectifs et des actions concrètes. Ces actions représentent ainsi une véritable opportunité territoriale et pédagogique. Des thématiques sont fortement investies par les établissements, concernant soit l'exploitation agricole, soit l'établissement dans son ensemble : gestion des déchets, alimentation et circuits courts, biodiversité, énergie...

L'implication des jeunes dans le développement durable...

Les « éco-délégués », apprenants partageant une même envie d'agir collectivement pour le développement durable dans leur établissement et au-delà, participent également

à la mise en œuvre de démarches et à la généralisation de l'éducation pour le développement durable. Plus de 850 jeunes dans 82 établissements sont ainsi impliqués. Plus globalement, le « blog »⁽²⁴⁾ des lycéens permet des échanges entre les jeunes sur ces questions.

L'accompagnement par un réseau national structuré...

L'EDD a trouvé une nouvelle impulsion avec la structuration d'un réseau national (Réseau National Éducation pour un Développement Durable (RNEDD)⁽²⁵⁾ et ses deux animateurs nationaux), en s'appuyant sur des animateurs en région et des relais en établissement. Leur travail a permis de clarifier les concepts, de proposer des ressources et un appui aux équipes et aux établissements, une diffusion et une mise en synergie des actions, en s'appuyant notamment sur la plate-forme⁽²⁶⁾ dédiée. Leur action doit être poursuivie pour répondre avec efficacité aux besoins et aux attentes des acteurs de la formation sur le terrain.

L'EDD, qui a trouvé sa légitimité par la loi et sa reconnaissance au sein du système éducatif, doit encore être confortée par la mise en cohérence des actions et sa généralisation au niveau des établissements.

(23) Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

(24) <http://reseau-lyceen.educagri.fr>

(25) <http://www.chlorofil.fr/ressources-et-pratiques-educatives/thematiques/reseau-education-pour-un-developpement-durable.html>

(26) <http://edd.educagri.fr>

Des conditions pour une démarche efficace de développement durable

Fiche 21

Une gouvernance participative

Le processus du Grenelle, lancé en 2007 pour faire face aux enjeux du développement durable, a engagé un débat entre l'ensemble des acteurs suivants : l'État, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés. L'association de plusieurs partenaires en amont de la prise de décision n'est pas nouvelle ; ce qui est nouveau, c'est l'application pratique du mode de gouvernance « à cinq » prônée par l'Agenda 21 de Rio pour définir une politique publique d'envergure.

Ainsi, pour moderniser l'action publique, privilégier la concertation et la médiation, gérer la pluralité d'intérêts parfois contradictoires, favoriser la mobilisation, une gouvernance fondée sur le partenariat, l'interaction entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société est mise en œuvre. Cette gouvernance définie dans la SNDD⁽²⁷⁾, plurielle par nature, s'est imposée progressivement dans les manières de conduire l'action publique et les projets et, ce, à toutes les échelles, du national au local.

Cinq principes...

Cette démarche multipartenariale est exigeante. Elle repose sur le respect de cinq principes : la participation des acteurs (à toutes les étapes), le pilotage (expression des différents intérêts, modalités de choix), la transversalité de l'approche (économique, sociale et environnementale), l'évaluation (partagée) et l'amélioration continue (besoins et attentes de la société).

Appliqués dans les champs du MAAF...

Dans les champs des thématiques qui concernent directement le ministère et l'enseignement agricole, on retrouve la mise en œuvre de ces principes. C'est le cas, par exemple, d'Écophyto 2018⁽²⁸⁾, du Plan agriculture biologique horizon

2012⁽²⁹⁾, du Programme National pour l'Alimentation⁽³⁰⁾, du Plan de Performance Énergétique⁽³¹⁾ qui rassemblent les administrations concernées et les parties prenantes pour orienter les actions et suivre leur réalisation.

Dans le domaine éducatif, à partir de la démarche Agenda 21 et des politiques incitatives en faveur de l'éducation au développement durable, les établissements d'enseignement ont aussi expérimenté ce type de gouvernance et développé leurs partenariats territoriaux. Aujourd'hui, plus de la moitié des établissements agricoles publics ont mis en place des projets globaux de développement durable.

Renforcés par les partenariats...

Parallèlement à la diffusion d'un mode de gouvernance qui favorise les partenariats, ces derniers sont aussi incités à se développer dans les appels à projets soutenus par le ministère dans le domaine de l'innovation agricole et agroalimentaire. C'est le cas des projets CASDAR et des RMT dont la majorité des actions concernent le développement durable.

La gouvernance, inscrite dans la démarche de développement durable, s'améliore par l'usage, mobilise de plus en plus d'acteurs et sa lisibilité progresse. Elle a permis, par sa pratique, de développer les partenariats et d'améliorer la cohérence et la synergie entre les projets.

(27) Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013 : défi numéro 3, la gouvernance, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Strategie-nationale-de-3900-.html>

(28) <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

(29) <http://agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique>

(30) <http://alimentation.gouv.fr/pna>

(31) <http://agriculture.gouv.fr/plan-performance-energetique>

Des conditions pour une démarche efficace de développement durable

Fiche 22

Un fonctionnement en réseau

La politique de développement durable, la politique de recherche-développement du ministère et la loi de 2010 ont permis à l'enseignement agricole d'exprimer, dans une démarche compétitive, ses capacités d'expertise en matière d'innovation et d'expérimentation. Parallèlement, la culture de réseau, développée très tôt dans l'enseignement agricole, pour répondre notamment aux enjeux de la formation, a trouvé un nouveau souffle en investissant les thématiques liées au développement durable.

Des objectifs pour les réseaux...

Sur la base de l'expérience acquise, le fonctionnement en réseau s'est institutionnalisé et ses objectifs ont été clairement définis : « de favoriser les changements nécessaires par la formation des futurs agriculteurs et responsables agricoles, de faire émerger des projets de développement des territoires et de mettre en avant des innovations pertinentes, d'insérer les exploitations agricoles associées aux établissements d'enseignement dans le réseau d'expérimentation et de développement agricole, de favoriser la connaissance et la diffusion des nouvelles techniques et de bonnes pratiques ainsi que d'assurer une interaction féconde entre acteurs professionnels, du développement agricole et rural et de l'enseignement. »⁽³²⁾

Neuf réseaux thématiques⁽³³⁾ accompagnent aujourd'hui l'enseignement agricole dans la démarche de développement durable conduite par le ministère. Sur la base du même cahier des charges, chaque réseau est construit autour d'un animateur national, d'un noyau d'établissements actifs, généralement engagés dans des projets CASDAR et dans des RMT et de partenaires institutionnels, professionnels et associatifs. Les sites et les conférences permettent d'informer et d'échanger avec l'ensemble des établissements.

Une illustration : le réseau FORMABIO⁽³⁴⁾...

Créé dans la fin des années 80, après avoir tissé des liens avec l'ensemble de la filière, le réseau a accompagné le ministère dans toutes les étapes de la mise en œuvre de la politique de développement de l'agriculture biologique. Aujourd'hui, l'agriculture biologique est prise en compte dans les formations, et les établissements d'enseignement agricole sont engagés dans des projets CASDAR, dans le RMT « développement de l'agriculture biologique », dans le réseau thématique « Formabio » et dans les projets d'animation ou de développement des territoires de la DGER (tiers-temps et chefs de projets).

Le réseau Formabio présente aussi un dispositif complet de formations reconnues par le ministère : certificat de spécialisation, baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de technicien supérieur et licences professionnelles. Le maillage des formations accessibles aux publics scolaires, apprentis et adultes accompagnent les dynamiques territoriales (2/3 des régions offrent des réponses locales). Le réseau « Préférence Formations » offre une réponse complémentaire de formation à distance qui permet de couvrir l'ensemble du territoire national.

La synergie entre les actions, mise en place progressivement, bénéficie aujourd'hui à l'ensemble de l'appareil par l'intermédiaire du réseau, et les établissements ont pu bénéficier des initiatives des collectivités pour développer le bio : plans agriculture biologique des régions, pôle de compétitivité (pôle européen d'innovation fruits et légumes⁽³⁵⁾).

En interne dans l'enseignement agricole, la dynamique engagée est une réussite : l'agriculture biologique dans les exploitations de l'enseignement public est présente dans 21 régions métropolitaines et en Martinique, au 1^{er} janvier 2011, 40 % des exploitations des établissements conduisent des parcelles selon un cahier des charges de l'agriculture biologique, 14 sites sont entièrement convertis ou en conversion (7 % des exploitations) et 12 % des surfaces (des exploitations de lycées agricoles) sont en agriculture biologique ou en conversion.

- (32) Note de service du 8 décembre 2008 : mise en place des réseaux thématiques DGER : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGERN20082147Z.pdf>
- (33) La liste des réseaux liés au développement durable est la suivante : Agronomie - Écophyto 2018, Biodiversité, Formabio, Alimentation et technologies agroalimentaires, Gestion et protection de l'eau, Performance énergétique des exploitations, Éducation pour un développement durable.
Pour en savoir plus : <http://www.chlorofil.fr/typologie/reseaux-et-annuaires.html>
- (34) http://www.conversionbio.org/index.php?option=com_content&view=article&id=18:reseau-national-formabio&catid=16:se-former&Itemid=23
- (35) <http://www.peifl.org/v2/public>

Des conditions pour une démarche efficace de développement durable

Fiche 23

Une approche systémique et transversale

Le développement durable constitue un nouveau paradigme qui porte de nouveaux enjeux, notamment de société et de nouvelles exigences, que la formation doit intégrer :

- différentes échelles de temps, et en particulier le temps long, dans le raisonnement d'un projet ou d'une action,
- risque et incertitude, fondements du principe de précaution, intégrés dans une approche critique,
- différentes échelles d'espace, du local à la dimension globale et planétaire, dans ce qui touche à l'environnement et au développement.

L'acquisition du concept de développement durable, de ses différentes composantes et la compréhension de ses implications en termes d'actions, nécessitent donc une approche transversale mobilisant toutes les dimensions de l'enseignement et toutes les disciplines à travers une vision intégrative. Ainsi, la circulaire de 2007⁽³⁶⁾ invite clairement à appréhender le développement durable de manière systémique, et non comme une matière ou un contenu supplémentaires.

En pédagogie...

De nombreuses modalités pédagogiques, intégrées dans les référentiels et institutionnalisées, constituent autant de cadres permettant une prise en compte croissante et globale de la durabilité :

- les approches concrètes de terrain, les activités pratiques, pluridisciplinaires, les stages collectifs sur le territoire... intègrent des démarches diagnostiques et problématisées ;
- les travaux pratiques renforcés, les chantiers écoles, présents dans les filières professionnelles comme de nouvelles modalités de formation pratique contextualisées, proches des conditions rencontrées en milieu professionnel, permettent une vision intégrée des enjeux de durabilité, tant sur le plan environnemental que socio-économique ;

- la valorisation des différents espaces de l'établissement, érigés en centres constitutifs de l'établissement (exploitations agricoles, ateliers technologiques) ou non (parcs, espaces de restauration...) permet une mise en situation impliquant questionnement et raisonnement ; elle permet aussi d'impliquer différents acteurs dans la mise en place de démarches de durabilité ;
- les démarches de projet portées par l'éducation socio-culturelle, la réflexion philosophique⁽³⁷⁾ et socio-économique sur des enjeux de société, la géographie des territoires concourent à l'acquisition d'une réflexion et d'une démarche critiques.

Dans les situations d'évaluation...

Les modalités d'évaluation intègrent également ces exigences : les études de cas, les analyses de situations complexes, la prise en compte des compétences développées lors des séquences en milieu professionnel, contribuent aussi à mieux appréhender les démarches et raisonnements à mobiliser en matière de durabilité.

Ainsi, l'enseignement peut s'appuyer sur divers leviers pour l'atteinte des objectifs de formation en matière de durabilité :

- apporter des savoirs d'ordre scientifique, économique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable,
- croiser les compétences des sciences du vivant et des sciences humaines et sociales, permettant une meilleure compréhension de la complexité,
- apporter des savoirs d'ordre scientifique et technico-économiques pour l'action professionnelle,
- proposer des démarches permettant de se positionner dans le débat et de développer l'esprit critique.

Intégrées ou revisitées lors des rénovations de diplômes, faisant l'objet de recommandations, appuyées par des formations en direction des enseignants et formateurs, ces démarches se développent progressivement pour l'appropriation du concept de durabilité et de ses enjeux.

L'établissement d'enseignement et de formation, qui constitue lui-même un véritable système complexe, peut également intégrer la durabilité au cœur de ses actions et de ses projets.

- (36) Circulaire du 12 septembre 2007 : « Éducation en vue du Développement durable dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et dans les établissements d'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, publics et privés sous contrat avec l'État ».
- (37) Dans le Baccalauréat Technologique « Gestion du vivant et des ressources », l'approche est pluridisciplinaire entre biologie-écologie, agronomie-zootéchnie et philosophie sur les « enjeux liés au vivant et aux ressources : développer des attitudes responsables ».

Des conditions pour une démarche efficace de développement durable

Fiche 24

Le croisement filière territoires, une opportunité d'innovation au service de l'économie verte

Des expériences de partenariats qui se multiplient sur les territoires...

On constate sur le terrain nombre d'expériences innovantes qui se caractérisent par des partenariats qui réunissent acteurs privés et publics, établissements de formation et professionnels, services publics, élus ou associations locales de territoire, qui incarnent une forme de Gestion Territorialisée des Emplois et des Compétences (GTEC), et qui visent à prendre en compte de nouveaux besoins économiques liés au développement durable par l'évolution des métiers et compétences.

On peut citer des exemples qui illustrent la diversité des méthodes et des domaines :

- un projet CASDAR, MECICO⁽³⁸⁾, copiloté par les réseaux AFIP et FN CIVAM, qui associe, enseignement supérieur, SNA, lycées agricoles, professionnels... , qui vise à accompagner la professionnalisation des acteurs de circuits courts, en construisant un inventaire partagé des pratiques, des besoins de compétences et des réponses formations ;
- la co-rédaction d'une charte pour valoriser le bois local dans les Vosges⁽³⁹⁾ qui mise sur la complémentarité territoriale et sur l'incitation des collectivités locales, pour mettre en avant une autre approche de la gestion forestière qui fait bouger les pratiques professionnelles ;
- une action de formation, action co-construire, entre centre de formation, chambre d'agriculture, porteurs de projets et avec un soutien de la collectivité régionale pour développer des compétences et des emplois dans l'agroforesterie⁽⁴⁰⁾ ;
- l'implication de lycées agricoles dans l'expérimentation et la mise en place de diversification énergétique sur l'exploitation, autour d'une démarche territoriale

qui implique les agriculteurs locaux (comme aux lycées agricoles de Dannemarie-sur-Crête, d'Obernai ou encore de Fontaines) ;

- une formation action organisée par le pôle agroalimentaire de la Loire⁽⁴¹⁾, autour des questions de stratégies d'entreprises durables, pour les entreprises du pôle et en partenariat avec le réseau F2A de l'enseignement agricole...

Dans un cadre qui s'institutionnalise...

À travers ces différents exemples, il est à noter que **ce cadre d'expériences innovantes et partenariales**, qui permettent la rencontre d'acteurs territoriaux et d'acteurs des branches professionnelles, **tend à s'institutionnaliser ou à s'inscrire dans le paysage**, notamment par des cadres qui se créent ou qui s'adaptent comme :

- la mobilisation des contrats de plan État-région⁽⁴²⁾, sur la formation professionnelle, au sein desquels on recense déjà 12 actions sur le sujet pour les 17 contrats déjà signés ;
- le réseau rural⁽⁴³⁾, initié par l'Union européenne et animé par le MAPRAAT qui inscrit la question du développement durable et des impacts sur les emplois en milieu rural au cœur de ses thématiques et favorise à la fois le partage d'expériences entre acteurs, et la reconnaissance des initiatives intéressantes par le ministère ;
- les SPE (service public emploi) qui reprennent dans leur mission cette préoccupation (circulaire...) ;
- l'implication de pôle emploi, qui s'est organisé avec un service ingénierie spécifique autour de la question des métiers verts.

Les conditions d'émergence et de pérennisation se précisent...

- Le partenariat entre acteurs qui se connaissent souvent peu, engendre un croisement entre des univers différents (monde de l'entreprise et monde associatif, partenaires sociaux qui se retrouvent autour d'une table autrement que dans un face-à-face), facilite le dialogue et génère une façon d'aborder les questions formation, compétences, emplois, qui dépassent le cadre du dialogue social et du rapport salarial habituel, souvent propice à l'innovation.
- La reconnaissance, souvent accompagnée d'un soutien financier par les pouvoirs publics, d'initiatives portées par des acteurs privés ou associatifs, accroît souvent la crédibilité des projets et l'élargissement des partenaires potentiels mais facilite aussi la prise en compte de la dimension formation et compétences.
- La recherche de complémentarités entre filières locales, entre acteurs locaux peut permettre une combinaison

des compétences locales, mais aussi du travail disponible de nature à faire émerger de nouvelles formes d'organisation du travail et d'emplois.

- La durée nécessaire d'inscription des projets, et la capacité d'évolution chemin faisant sont à prendre en compte.
- L'attention accordée à la gouvernance des projets est importante.

(38) Sur mecico : <http://www.afip.asso.fr/spip.php?article210>

(39) Sur charte dans les Vosges : <http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Les-initiatives/Une-charte-pour-inciter-les-collectivites-locales-a-valoriser-le-bois-local-dans-les-Vosges>

(40) Sur agroforesterie aube : http://www.aube.chambagri.fr/ca10/menu_principal/la_chambre_d_agriculture/lettre_mensuelle_quot_terres_d_avenir_quot/archives_terres_de_l_aube/lagro_foresterie_en_mouvement_pour_2012

(41) Pôle Agroalimentaire Loire : www.poleagroalimentaireloire.com

(42) Sur les CPRDFP : <http://www.cnfptlv.gouv.fr>

(43) Sur le réseau rural : www.reseaurural.fr

Des conditions pour une démarche efficace de développement durable

Fiche 25

La capacité à prendre en compte les modèles économiques

À l'instar des conclusions du rapport du comité de filière « Agriculture et forêt » de décembre 2009, les études, les données chiffrées (APECITA, pôle emploi⁽⁴⁴⁾, étude GIS AGRALÉ⁽⁴⁵⁾...) qui portent plus spécifiquement sur les métiers verts et verdissants du secteur agricole et forestier, confirment toutes que si la demande de compétences est réelle et croissante, elle ne se traduit que peu par des métiers spécifiques dits verts, qui correspondraient à des profils d'emplois exclusivement centrés sur le développement durable, mais bien plus par une présence diffuse mais qui se confirme dans les profils d'emplois. On observe ainsi qu'une grande majorité des entreprises intègrent cette dimension dans les postes de travail, comme en témoigne une analyse des profils de postes, issue de l'APECITA.

Les besoins des entreprises se confirment...

La prise en compte de la dimension « développement durable » dans les entreprises se confirme donc. On remarque que les motivations des entreprises pour intégrer cette dimension sont diverses et souvent plurielles : si les obligations réglementaires furent souvent les premières causes de prise en compte du développement durable dans les pratiques professionnelles et les recrutements, cette motivation se partage aujourd'hui avec des motivations économiques (soit par perspective de débouchés comme dans les secteurs forestier ou paysager, ou par souci de gestion des coûts et d'économie de la ressource - comme dans les IAA), mais aussi avec des motivations marketing et d'engagement citoyen. Ces différentes motivations se conjuguent souvent, même si leur degré d'importance varie selon les secteurs d'activité et les catégories d'emplois (ouvrier, chef d'équipe, technicien ou ingénieur). La diversité de ces motivations, mais surtout la spécificité des entreprises, des processus de production, des marchés, induit une déclinaison

très diverse en termes de prise en compte (au niveau de la direction, des chaînes de fabrication...) et donc de besoins exprimés en compétences. Ainsi, des entreprises de production chercheront des compétences généralistes et une capacité de management de projet de gouvernance pour piloter des actions liées au développement durable, mais aussi des compétences spécifiques pour mettre en œuvre la réglementation, quand des entreprises de services chercheront davantage des compétences spécifiques liées au cœur de métiers comme les savoirs agronomiques de base par exemple.

Les emplois stagnent...

Malgré une prise en compte réelle du développement durable par les employeurs, **on constate cependant des emplois et une insertion professionnelle peu fluides.** Des études récentes, comme celle du CEREQ⁽⁴⁶⁾ ou celles de pôle emploi, montrent que la croissance de l'emploi environnemental confirmée jusqu'en 2009, s'est ralentie depuis, et que surtout, elle ne suffit pas à absorber les nouveaux diplômés qui arrivent sur le marché du travail avec une formation environnementale.

L'offre de formation se développe...

À l'instar de l'offre de formation « généraliste » qui a connu une croissance importante depuis 2000, selon l'ex-IFEN, (passage de 10 700 diplômés sortant de formations spécifiques en 2004 à 50 000 en 2008), les diplômés relevant du MAAF (titres d'ingénieurs, licences et masters codélivrés) présentant une spécialisation ou une dimension environnementale se sont multipliés pour les niveaux de diplômes III, II et I. Pourtant, les indicateurs de l'insertion de ces jeunes diplômés s'avèrent moins bons que dans les autres formations avec une durée plus longue pour trouver le premier

emploi, et pour des postes souvent de plus courte durée. Les tendances de ces données généralistes semblent se confirmer par des études plus spécifiques et conjoncturelles qui concernent les formations du MAAF.

Des modèles économiques à confirmer...

Les modèles économiques qui permettent la solvabilité de la prise en compte du développement durable ne sont pas toujours confirmés et rendent importante la prise en compte de la dimension économique et de gestion dans les projets. Enfin, la multiplication des formations dans le domaine rend difficile le repérage des employeurs dans l'offre de formation et mériterait un travail accru sur la lisibilité des compétences acquises, travail d'ailleurs entamé dans le cadre du RNCP.

Une lisibilité et une adaptation croissante des contenus de formation pour mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi constituent sans doute un enjeu clef de l'amélioration de l'adéquation formation-emploi dans le domaine. Les

compétences dites vertes relèvent bien plus souvent d'une articulation fine entre savoirs et savoir-faire et techniques de cœur de métiers, et savoir-faire plus transversaux comme le pilotage de projet, le dialogue avec des acteurs multiples, la prise en compte d'enjeux environnementaux et sociaux généraux. Ce constat invite à repenser les croisements entre les disciplines et la transversalité dans les formations, et à construire ces formations dans une proximité plus grande avec la réalité des besoins.

(44) Pôle emplois, repères et statistiques de mars 2011 et juillet 2011.

(45) Étude GIS AGRALE.

(46) La bulle des formations environnementales, *Bref* n° 289, juillet 2011, <http://www.cereq.fr/index.php/actualites/La-bulle-des-formations-environnementales>

Principales conclusions et perspectives : travailler à une meilleure reconnaissance et appropriation

Des points clés à retenir...

Les fiches thématiques illustrent que, dans les différents secteurs, différentes voies de formation ou certifications, comme dans les différentes missions relevant du champ de l'enseignement agricole, la présence du développement durable se confirme, à travers un cadre, des outils et des conditions de mises en œuvre bien cernées et organisées.

Le cadre institutionnel et réglementaire existe, et la prise en compte du développement durable devient une réalité pour les acteurs en tant qu'exigence dont il faut tenir compte.

Pour autant, entre cette exigence et l'impact réel qui, lui, est mal mesuré, la question de l'articulation entre les acteurs, entre les dispositifs, tout comme celle du modèle économique, se pose encore. C'est probablement en avançant sur ces questions qu'on s'assurera d'une prise en compte efficace en matière d'économie verte, impactant l'ensemble du système et des acteurs auxquels il s'adresse.

Des perspectives...

Si comme le prévoit le plan de mobilisation pour les métiers et les filières de l'économie verte, il s'agit non seulement de prendre en compte le développement durable dans les activités humaines, mais aussi d'en faire un vecteur de développement de l'emploi et de l'économie, il s'agit alors de faire en sorte que la question de la prise en compte environnementale ne soit pas considérée comme une dimension supplémentaire, mais bien plus comme une nouvelle façon de penser les modes de production et les modèles économiques.

Pour répondre à une finalité d'économie verte, il s'agit alors de faire en sorte que les systèmes de formation ne répondent pas seulement à des compétences, des exigences réglementaires ou un besoin professionnel mais orientent réellement les pratiques professionnelles et les modèles économiques développés. Et sur ce point, force est de constater que l'appréhension de l'état réel d'avancement, de prise en compte, d'impact dans les pratiques et gestes professionnels est encore mal connue et sans doute hétérogène.

Trois axes structurants pour l'action...

- L'appropriation du concept, des démarches en matière de développement durable et la nécessité de son accompagnement :
 - articulation des savoirs scientifiques, techniques, socioéconomiques ; développement de compétences transversales,
 - connaissance des impacts en termes d'appropriation de techniques, de pratiques, de comportements... ,
 - formation des enseignants et formateurs,
 - mobilisation de la recherche.
- La gouvernance :
 - diffusion de logiques de gouvernance partenariales et locales,
 - mise en place d'indicateurs et évaluation.
- La reconnaissance en termes de certifications et d'emploi :
 - intégration dans le RNCP,
 - question de cette dimension en matière d'orientation,
 - logique de certification à développer ?
 - connexion renforcée avec la problématique « formation tout au long de la vie ».

Développement durable, économie verte, croissance verte, emplois verts, métiers verts, métiers verdissants...

Il s'agit d'autant de concepts utilisés souvent de manière générique pour caractériser la prise en compte de l'impact environnemental dans les activités économiques.

Origine du concept de développement durable

Depuis le rapport Bruntland (1987) qui fait émerger et définit la notion de développement durable, la prise en compte de l'impact environnemental s'est d'abord focalisée autour des questions de comportements quotidiens avant d'atteindre la sphère économique (on parle maintenant d'emplois verts, économie verte, technologies vertes...).

Le développement durable est, selon la définition proposée en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* dans le rapport Bruntland :

« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Il s'agit donc d'un concept qui a, depuis son apparition, tenté d'être opérationnalisé selon de multiples voies qui tentent toutes de combiner aspects sociaux, économiques, environnementaux et de gouvernance.

Économie verte, croissance verte

Ce sont les deux concepts qui caractérisent l'ensemble des mécanismes qui lient production de richesse, de valeur ajoutée, organisation des facteurs de production et impact environnemental. Cela englobe autant les conditions de production, les évolutions technologiques possibles, que les nouveaux débouchés et services. La notion de croissance est au cœur du sujet, posant la question de la compatibilité de la prise en compte des enjeux environnementaux avec un modèle de développement fondé sur la croissance.

Activités, métiers et compétences vertes : des définitions qui se stabilisent

Après avoir fait l'objet de définitions et de caractérisations qualitatives et quantitatives, notamment depuis les travaux issus du Grenelle de l'environnement, les définitions de ces notions sont aujourd'hui stabilisées par le service de l'observation et des statistiques du CGDD.

Nous retiendrons les définitions et l'approche telles qu'elles figurent dans le document « Études et documents » intitulé « Activités, emplois et métiers liés à la croissance verte », de juin 2011.

Ainsi, **emplois verts, emplois verdissants, nouveaux métiers, évolution des compétences** sont les différentes facettes des conséquences sur le facteur de production travail de l'économie verte. L'exercice de nouvelles fonctions, la réponse à de nouveaux services, la mobilisation de nouvelles technologies peuvent s'agencer pour donner lieu à des marchés et donc des besoins de main-d'œuvre nouveaux (nouveaux emplois), se traduire par un ensemble de compétences nouvelles, une organisation du travail différente (nouveau métier), ou plus simplement par l'exercice de pratiques professionnelles différentes pour répondre au même marché (mise en place de nouvelles compétences et métiers verdissants).

Activités de l'économie verte

Elles se définissent à partir de la production de biens et services « verts », c'est-à-dire qui se composent :

- des éco-activités produisant des biens et des services environnementaux au sens strict, spécifiquement conçus pour répondre à l'impact environnemental et qui concernent principalement la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- d'autres activités « vertes » produisant des biens et des services favorables au sens d'une meilleure qualité environnementale (ex. : chaudière à condensation, lampe fluo compacte...). À noter qu'on parle aussi de produits adaptés dans la terminologie Eurostat.

Il est donc à retenir qu'un critère clef qui permet de se repérer dans les définitions est celui de la finalité. On parlera ainsi d'activités vertes, de métiers verts ou de compétences vertes, lorsqu'on vise à caractériser un impact causal de l'environnement.

Métiers verts, verdissants, évolution des compétences

Dans le prolongement de ce qui précède, et toujours selon ce critère de finalité, on retiendra que :

- un métier vert est un métier dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et dommages sur l'environnement ;

- un métier verdissant est un métier dont la finalité n'est pas environnementale et qui intègre de nouvelles briques de compétences pour prendre en compte de manière significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier.

Ces métiers sont identifiés aux dires d'experts dans le ROME ainsi que dans la nomenclature PCS.

Le contexte institutionnel de l'économie verte

En France, avant le Grenelle

Si les toutes premières mesures qui témoignent de la prise de conscience de l'impact environnemental de l'activité humaine datent de Colbert, avec son ordonnance sur la conservation des forêts, il faut attendre le XX^e siècle pour véritablement voir apparaître une prise en compte qui s'inscrit dans le droit et qui s'institutionnalise progressivement. Cela se traduit à la fois par l'apparition de la notion d'espaces préservés - sites classés (1930), de parcs nationaux (1960) puis régionaux (1967) - et par le vote de lois de protections des ressources naturelles - loi sur l'eau (1964), ONF (1964). Le ministère de l'environnement est créé en 1971 mais ne prend une place significative sur le plan budgétaire et législatif qu'à partir des années 85-86 (créations des ZNIEFF, loi sur les enquêtes publiques, loi Montagne, loi littoral...). C'est à partir des années 90, avec la création de l'ADEME, de l'IFN ou encore d'un programme de recherche du CNRS ambitieux, que le droit environnemental et la prise en compte de l'environnement dans les institutions ne se contentent plus d'être réactifs et normatifs (logique de protection et de correction des impacts négatifs exclusives) pour devenir plus positifs et incitatifs.

L'année 2000 voit apparaître un code de l'environnement qui regroupe et réorganise l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en la matière, et les années qui suivent voient s'installer une prise en compte structurelle des questions environnementales dans la vie économique et sociale du pays (2001, AFSSA, création de l'observatoire national de lutte contre le réchauffement climatique ; 2003, loi sur les risques industriels ; 2005, inscription dans la constitution ; 2006, ratification du protocole de Kyoto) et, ce, jusqu'en 2008, date du Grenelle de l'environnement qui marquera la vulgarisation dans l'opinion publique de ces avancées, tout en affichant la volonté d'aller encore plus loin dans la prise en compte de la dimension environnementale.

À l'international, une prise en compte marquée par des conventions et des sommets

La prise de conscience du caractère intrinsèquement international des questions environnementales, a largement été initiée après la Seconde Guerre mondiale, dans la dynamique des différentes organisations internationales. Le premier acte en ce sens est sans doute la convention de Ramsar (Iran) relative aux « Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvage » de l'UNESCO entrée en vigueur en 1975.

Mais c'est incontestablement le rapport Bruntland, sur le développement durable de 1987, qui marque une nouvelle ère en la matière. Prise de conscience internationale qui s'incarnera ensuite par une série de sommets, dont le premier en 1992 (Rio, suivi de Johannesburg, Kyoto, Copenhague...) et qui se conclue par des accords plus ou moins engageants et suivis d'effets.

L'Union européenne, un cadre incitatif non négligeable

Si, au niveau européen, la question environnementale n'a pas fait l'enjeu jusqu'à présent d'une grande politique structurante au même titre que la PAC, l'employabilité ou encore la compétitivité des régions, elle n'est pas pour autant absente et plusieurs directives imposent progressivement un cadre impactant.

On peut citer :

- en 1979, la directive CEE 79/409, dite directive oiseaux,
- en 1991, la directive dite directive nitrates,
- en 1992, la directive 92/43 dite directive habitat,
- en 2009, directive sur l'utilisation durable des pesticides.

Compte tenu de l'importance de la politique agricole au niveau européen, la connexion législative et réglementaire entre agriculture et environnement se fait non seulement à travers les directives, mais aussi à travers divers règlements, comme le R CEE/797/85 qui consacre le gel des terres, par exemple.

Les lois Grenelle

En 2009, la première loi Grenelle, dite « Grenelle 1 », vise essentiellement à afficher des objectifs en matière environnementale et des principes d'action :

« L'éducation au développement durable est portée par toutes les disciplines et intégrée au fonctionnement quotidien des établissements scolaires. Elle contribue, à travers ses dimensions éthiques et sociales, à la formation citoyenne. Dans les lycées agricoles, les enseignements relatifs à l'agronomie, à la diversité génétique, à l'utilisation rationnelle des moyens de production et leur impact environnemental, aux règles de bonnes pratiques d'utilisation des intrants, aux effets environnementaux des intrants, au fonctionnement des sols et aux exploitations à haute valeur environnementale seront renforcés. Les actions de ces lycées viseront particulièrement la généralisation rapide des méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement mises au point de façon expérimentale ».

En 2010, la seconde loi Grenelle, dite « Grenelle 2 », passe des principes aux dispositions pratiques.

La conjoncture économique et politique s'étant notablement retournée depuis 2007, et s'agissant de dispositions rentrant dans le vif du sujet, cette loi a failli ne jamais voir le jour. La difficulté rencontrée dans la publication de plus de 250 décrets d'application en porte témoignage.

Le plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte

Dans le cadre du plan de mobilisation, il s'agit donc de réfléchir sur les compétences de demain, qu'elles soient centrales ou non pour un métier donné. À un degré ou un autre et sur le moyen terme, tous les métiers seront en effet touchés par ces évolutions.

Le plan national vise donc aussi à déterminer des priorités dans les politiques à mettre en œuvre pour anticiper, accompagner et accélérer le changement ; les métiers prioritaires sont ceux qui sont le plus impactés, dès aujourd'hui, par le Grenelle de l'environnement : bâtiment, énergies renouvelables, nature et biodiversité . . .

Les métiers réellement « nouveaux » du fait de l'économie verte sont rares. Tous les autres correspondent à des métiers existants pour lesquels des adaptations sont nécessaires notamment en termes de formation et d'orientation.

Le plan se focalise sur les 11 filières les plus concernées par les créations ou les transformations d'emplois : transports, automobile, énergies renouvelables, eau-assainissement-déchets-air, métiers du bâtiment, agriculture et forêts, systèmes éco-électriques, raffinage-carburants-chimie verte, tourisme, métiers de la mer, biodiversité-services écologiques.

Piloté par un comité interministériel, il est organisé pour rassembler des centaines d'acteurs, en croisant filières et territoires, et permettre un travail partagé et co-construit pour :

- mieux identifier les métiers de l'économie verte, connaître les besoins de recrutement en quantité et en qualité, faire connaître ces métiers et les promouvoir,
- intégrer l'économie verte dans tous les programmes et référentiels de formation et adapter les dispositifs pédagogiques et éducatifs,
- développer les formations des enseignants et des formateurs pour préparer aux métiers de l'économie verte.

Bibliographie

- *L'éducation au développement durable dans tous ses états*, coordination Michel Vidal, SupAgro Florac, 265 p., 2010
- *Systèmes de formation et développement durable*, dossier Revue *POUR* n° 198, juillet 2008
- *L'enseignement agricole en marche vers le développement durable*, Guide pratique, ouvrage collectif, Educagri éditions, 285 p., 2007
- *Le développement durable dans les référentiels et les programmes de l'enseignement technique agricole - Rapport de l'inspection de l'enseignement agricole, 2007-2008*, http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/systeme/organisation/IEA/rapport-IEA-2007-2008.pdf
- *L'enseignement agricole et le développement durable - Rapport de l'inspection de l'enseignement agricole, 2005-2006*, http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/systeme/organisation/IEA/rapport-IEA-2005-2006.pdf
- *Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte - Rapport du comité filières agriculture et forêt (agroalimentaire/biomasse/papeterie/bois/phytosanitaires)*, décembre 2009
- *Plan d'adaptation pour les métiers de la croissance verte (agriculture-forêt-paysage) - Rapport CGAER*, janvier 2011

